



Le tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif a convoqué les deux artistes de Bikutsi.

Lady Ponce a servi une citation directe à Coco Argentée. Le tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif a convoqué Coco Argentée à l'audience prévue le 19 septembre prochain.

D'après la citation directe consultée par 237actu.com, Lady Ponce accuse la Go Galaxie « *d'outrage à la tribu et à l'ethnie, diffamation, injures, propagation de fausses nouvelles dans le but de porter atteinte à la paix publique* ».

L'affaire remonte en 2020. Dans la nuit du 27 juillet de cette année-là, Coco Argentée a fait une publication sur Facebook appelant Lady Ponce « Poncefack ». Elle écrit : « *Poncefack il est temps que toi et tes vampires arrêtez de détruire les autres artistes pour ta gloire. Quand c'est trop... c'est laid... Un anniversaire c'est une renaissance... Demander pardon à Dieu pour le mal que tu as fait aux gens, tes fans sont plus sauvages que les miens ??? Stop It !! (...)* ».

Lady Ponce et ses avocats ont donc trainé Coco Argentée en justice pour répondre des chefs d'accusation. Par la suite, une médiation engagée porte les fruits et Lady Ponce décide ainsi d'abandonner l'affaire en désistant auprès de la juridiction. Le 19 août 2021, le tribunal a

dressé l'acte de désistement. Coco Argentée a alors pris l'engagement de ne plus recommencer.

Seulement, une sortie de Coco Argentée en date du 22 août 2023 devenue virale semble avoir réveillée les vieux démons. La Ponceuse se plaint d'un comportement récidiviste de la part de Coco. L'auteur de « Crayon de Dieu » a déclaré que « *les raisons de mon ras le bol vis-à-vis de Lady, j'ai décidé de sortir de mon silence et j'assume mes propos* ».

C'est ainsi que l'affaire se retrouve une fois encore au tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif. Les deux divas du Bikutsi sont convoquées pour le 19 septembre prochain.